

DISSERTATION  
SUR L'ORIGINE DE LA  
FAMILLE DES TANGUY OU TANNEGUY  
DUCHASTEL-TRÉMAZAN

~~~~~  
CHATEAU DE TRÉMAZAN

Parlons d'abord de cette antique demeure, qui fût le berceau de la famille du Chastel.

Voici ce qu'en dit le chevalier de Fréminville dans son guide des voyageurs dans le Finistère, page 183. On en trouverait sans doute une description plus longue et plus détaillée dans ses « antiquités de Bretagne » :

« Mais le monument d'antiquité le plus remarquable de « ce canton littoral, est le château de Trémazan, chef-  
« lieu de l'illustre famille Tanguy du Chastel, bâti sur  
« les bords de l'anse de Portsall, près du village de  
« Kersaint.

« Le château de Trémazan est un édifice carré,  
« construit en maçonnerie revêtue de pierres de taille.  
« Ses ruines, malgré l'état de dégradation où elles sont  
« aujourd'hui, ont un aspect aussi imposant que pitto-  
« resque. Son portail est au côté de l'Est ; il était jadis  
« flanqué de deux tours rondes, mais il ne reste plus  
« maintenant que celle qui est à gauche de l'arcade ogive  
« de la porte ; cette tour est jointe à une tourelle à pans  
« coupés. Du côté opposé au portail s'élève, sur une  
« butte artificielle, le donjon ou *maîtresse tour*. C'est un  
« édifice carré très élevé, ayant quatre étages, et dont

« l'escalier était pratiqué dans l'épaisseur de la muraille.  
« On y pénètre par une porte en ogive, qui donne sur la  
« cour intérieure du château.

« Devant le portail, et au-delà du fossé qui environ-  
« nait cette forteresse, est un ouvrage avancé très con-  
« sidérable. Il consiste en une vaste enceinte carrée,  
« construite en pierres de taille, et ayant trois mètres  
« vingt-cinq centimètres d'épaisseur ; tout son pourtour  
« est garni d'un parapet saillant, et de machicoulis ; à  
« chaque angle est une tour ronde.

« Tout ce qu'on voit aujourd'hui du château de Tré-  
« mazan par le style de son architecture, par les formes  
« ogivales de ses portes et de ses fenêtres, indique une  
« construction du treizième siècle. Mais, ce ne fût, bien  
« certainement, qu'une *reconstruction* (1), car, il est prouvé  
« qu'il existait en ce même lieu, dès une époque très  
« reculée, un château de ce même nom de Trémazan.

« La légende de saint Tanguy nous en donne la cer-  
« titude. Elle nous apprend qu'en 525 vivait un certain  
« Galon ou Wallon, qui était seigneur de Trémazan, et  
« d'où est issue, outre le saint en question, l'illustre  
« famille des Tanguy du Chastel, qui possédait *la suze-  
« rainerie de tout le Bas-Léon*, et qui a donné à la France  
« tant de chevaliers justement célèbres ».

Comme Brest était sous la dépendance des seigneurs  
de Trémazan, nous extrayons du même livre de M. de  
Fréminville le passage suivant : (page 153).

---

(1) Si la reconstruction dont nous voyons les ruines date du xiii<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire de six siècles ; la première construction pouvait donc bien remonter aussi à six siècles plus haut, c'est-à-dire au vi<sup>e</sup> siècle, du temps de Saint-Tanguy.

« Sur la rive droite de la rivière de Penfeld, qui forme  
« le port de Brest, et précisément en face de la ville,  
« existait, dès le treizième siècle, un petit village appelé  
« le bourg de Sainte-Catherine. Au-dessus de ce village,  
« était une butte de terre artificielle, ou *Motte seigneuriale*,  
« chef-lieu féodal de la seigneurie du Bas-Léon,  
« appartenant à l'antique et illustre famille des Tanguy.  
« du Chastel ; aussi appelait-on cette butte, *la Motte-*  
« *Tanguy*.

« Une forte tour ronde fût érigée à son sommet ; les  
« ruines en existent encore (1).

« En 1346, le duc Jean IV fit bâtir dans ce bourg de  
« Sainte-Catherine, une chapelle dédiée à N.-D. de  
« Recouvrance.

« On y consacrait de nombreux *ex-voto*, pour le retour  
« et le *recouvrement* des navires expédiés de Brest, et  
« c'est depuis lors que le bourg prit le nom de la cha-  
« pelle même, et s'appela, comme il s'appelle encore  
« aujourd'hui, *Recouvrance*.

« La chapelle a été démolie depuis une douzaine  
« d'années (vers 1832) et remplacée par une neuve, qui  
« est loin de faire honneur à l'architecte qui l'a construite ;  
« c'est une véritable grange.

« Comme Recouvrance était par la tour de la Motte-  
« Tanguy, considéré comme le chef-lieu de la seigneurie  
« du Bas-Léon, ce qui y attirait nécessairement beau-  
« coup de monde, il s'accrût et s'augmenta assez promp-  
« tement, et, en 1600, il était plus considérable que la  
« ville de Brest.

---

(1) M. de Fréminville écrivait ceci en 1845 ; depuis, cette tour a été rendue habitable, mais bien défigurée par le kiosque qui la surmonte.

« La vieille tour de la Motte-Tanguy, que l'on nom-  
 « mait aussi Bastille de Quilbignon, parce qu'elle se  
 « trouvait dans l'enclave de la paroisse de ce nom, tom-  
 « bait de vétusté à la fin du seizième siècle. On l'abā-  
 « donna alors, et un hôtel spécial fût bâti au haut de  
 « l'escalier actuel de l'arsenal (toujours côté de Recou-  
 « vrance) pour la remplacer et servir de baillage seigneu-  
 « rial. Cet hôtel, orné d'une petite tourelle, subsiste  
 « toujours rue de la Tour, n° 20. Les armoiries des  
 « Tanguy du Chastel sont sculptées au dessus de la  
 « porte ». (Fascé d'or et de gueulè de six pièces).

Écoutons maintenant ce que dit M. de Kerdanet, qui s'est tant occupé de recherches historiques, sur le château de Trémazan :

« Château fameux, dont on admire encore le magni-  
 « fique donjon près de Portsall, dans la commune de  
 « Landunvez. Ce donjon forme un carré parfait de 128  
 « pieds (43<sup>m</sup>). Il est assis sur une butte artificielle, d'où il  
 « s'élève à la hauteur de 90 pieds (30<sup>m</sup>). Il en avait cent,  
 « lorsque ses longues cheminées existaient. Il ne présente  
 « aujourd'hui qu'une vaste ruine, mais une ruine des plus  
 « curieuses, rappelant dignement la puissance, la majesté  
 « (1) de ses anciens maîtres, les seigneurs du Chastel.

« On ignore l'époque de sa première construction. Les  
 « gens du pays veulent la fixer aux premiers âges du  
 « christianisme, et même peut-être au temps de Jules  
 « César. L'amiral Thévenard assure y avoir vu des  
 « statues de divinités gauloises.

---

(1) C'est sans doute avec intention que M. de Kerdanet emploie ce mot pour marquer, comme nous le verrons dans la suite, que les du Chastel descendaient des anciennes familles souveraines de l'Armorique et de la Grande-Bretagne.

« Ce château appartenait en 1340 à Bernard du Chastel,  
 « mais René de Cahours (1) le lui enleva pour le donner au  
 « Roi Jean en 1351. Le Roi Jean le rendit plus tard aux  
 « sires du Chastel qui en jouissaient en 1467, époque où,  
 « fournissant un aveu à la principauté de Léon, ils recon-  
 « nurent devoir à cette principauté 10 l., 8 s., 6 d., de  
 « chefrente annuelle, et quatre boisseaux de froment  
 « à la mesure de Coatméal. Ils déclarèrent en outre  
 « posséder sous la même principauté, 87 métairies,  
 « 1 garenne, 3 moulins et 124 articles de fiefs, avec  
 « haute, moyenne et basse justice, composée d'un séné-  
 « chal à quinze livres de gages ; d'un lieutenant à six ;  
 « d'un bailli à cinq ; d'un procureur fiscal à dix ; d'un  
 « greffier à grand sceau ; de quatre procureurs et de  
 « deux huissiers, tous exerçans, militans et jugeans en  
 « la chambre d'honneur en la ville de Kersent.

« Le sire du Chastel avait de plus six damoiseaux :  
 « Jean de Chasteaunen ; Guillaume Edy ; Hervé Grall ;  
 « Yvon Gouézou ; Hervé de Kermeno et Jacques Quil-  
 « lien ».

Suivent des détails biographiques sur les membres les plus marquants de la famille, que nous reproduirons à leur place, puis l'auteur termine ainsi :

« Cet antique castel, le berceau de tant de grands  
 « hommes, est devenu le refuge d'innombrables corneilles ;  
 « mais quel qu'il soit, dit le poète « vous qui souffrez de  
 « vos parents, jetez les yeux sur ce château, et rappelez-  
 « vous les tourments qu'on y a supportés ! (Le poète fait  
 « allusion aux souffrances de sainte Haude). Le Prince  
 « de Brest portait le titre de Roi ».

---

(1) René, aliàs Raoul de Cahours, aventurier anglais

« Depuis le martyr d'Haude, des œillets rouges, que  
 « nos bons villageois appellent *chinofl Santez Eodez*,  
 « poussent, disent-ils, dans les fissures du vieux château,  
 « en toutes saisons, même sous les neiges de l'hiver » (1).  
 (D. DE Kerdanet).

#### ORIGINE DE LA FAMILLE

Elle se trouve indiquée dans le vieux chant breton, racontant les malheurs de sainte Haude, et dont les derniers vers ont été cités plus haut. Je ne reproduirai de cette ballade que les passages qui peuvent nous éclairer sur les commencements de la maison du Chastel. Les six premiers vers nous font connaître la haute situation de la famille à cette époque (an 525) :

« A Castel Trémazan, é parrez Landunvez  
 « Galon, eun digentil euz ar c'haëra lignez,  
 « A zeuas da eureugi, evit quenta pried,  
 « Merc'h ar Prinç euz a Vrest, Florence voa hanvet,  
 « Bugalé o devoé, mez oll n'hon hanvon quet :  
 « Unan eo sant Tanguy, eun all santez Eodet.

#### TRADUCTION LITTÉRALE

« Du château Trémazan, en paroisse Landunvez  
 « Galon, un gentilhomme de la plus belle lignée  
 « Vint à se marier, et pour première épouse  
 « A fille du Prince de Brest, Florence était appelée.  
 « Des enfants ils avaient, mais tous ne les connaissons pas  
 « Un était saint Tanguy, une autre sainte Haude. »

(1) « Tandis que le violier, qui y croit également, moins heureux que l'œillet, se cachera en hiver, mais reparaitra en été, pour rappeler par sa couleur de pourpre, le sang de la Vierge Sainte Haude, dont les dernières gouttes durent couler précisément en ce lieu. » (D. DE Kerdanet).

Ce chant indique donc que de son premier mariage avec Florence, Galon, Wallon ou Galonus, eût plusieurs enfants.

Albert le Grand le confirme dans sa vie de sainte Haude, « qui, dit-il, a esté par nous tirée d'un vieil légendaire « manuscrit, qui nous fust communiqué par le sacristain « de l'église collégiale de N. D. du Fol-coat en Léon, « l'an 1624, qui s'est trouvé conforme à ce qu'en avait « écrit noble et discret messire Yves Le Grand, aumos- « nier du Duc François II, en ses recherches de l'éves- « ché de Léon de l'an 1472. »

Il nous raconte : « qu'environ l'an de grâce 525, il y « avait en Bretagne un noble seigneur, nommé Galonus, « seigneur de Trémazan, lequel en premières noces, « épousa la fille de Honorius, prince de Brest, nommée « Florence ; duquel mariage, *entre autres enfants*, issirent « ces deux : Haude et Gurguy, lesquels furent par leur « mère élevés soigneusement dans la crainte de Dieu ; et « sitôt que l'âge le lui permit, elle les fit instruire, Gurguy « ès bonnes lettres, et Haude ès exercices séants à son « sexe et à sa qualité. Sur ces entrefaits, la bonne prin- « cesse tomba malade, et mourût les laissant orphelins en « fort bas âge ; et les funérailles et bout de l'an expirés, « Galonus qui était encore jeune, se voulût remarier ; et « ne trouvant parti à son gré de çal à mer, rechercha « en la Grande-Bretagne, une belle dame, riche et de « bonne maison. »

Galonus revient à Trémazan avec sa nouvelle épouse, et la ballade précise encore au 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> vers, que Tanguy avait d'autres sœurs que Haude :

« E castel Trémazan, pe voant en em rentet  
 « Pelec'h voa sant Tanguy gant e oll c'hoarézet.

TRADUCTION PRESQUE MOT A MOT

« Au château Trémazan, quand ils furent rentrés  
 « Où se trouvait *saint Tanguy avec toutes ses sœurs*.  
 Et ces autres vers de la ballade ne laissent plus aucun  
 doute, quand Tanguy dans un accès de désespoir s'écrie :  
 « Allas ! Siouas ! Allas ! va c'hoar muya caret  
 « Gant eun taol clézé a meuz bet dibennet !

TRADUCTION :

« Hélas ! Malheur ! Hélas ! *ma sœur la préférée*  
 « Par un coup d'épée, je l'ai décapitée.

Ainsi donc Gurguy, que plus tard saint Pol baptisa Tanguy, de *Tan* qui veut dire feu parce qu'il vit sa tête entourée d'une auréole, avait *plusieurs sœurs* (1), mais *point de frères*, d'après le légendaire, comme nous le verrons plus loin. Albert le Grand nous montre la nouvelle châtelaine de Trémazan, comme une marâtre impitoyable pour les premiers enfants de son mari :  
 « Elle les rudoyait et maltraitait de paroles et de faits,  
 « et leur tint ces rigueurs *huit ans durant*, lesquels  
 « expirés, Gurguy déjà grand, et à qui le sang commen-  
 « çait à bouillonner dans les veines, ennuyé d'être si  
 « maltraité par cette femme dans la maison de son père,  
 « se résolut à quitter le pays pour quelque temps ; et  
 « obtint congé de son père, lequel lui donna une bonne  
 « somme d'argent, et *train honorable*.

(1) Si j'insiste à établir ce fait, c'est qu'il doit servir de base à la dissertation que j'entreprends, pour éclaircir un point obscur et contesté de notre histoire, sur l'origine de la princesse Azénor, femme de Judual, appelé aussi Alain, roi de Bretagne-Domnonée. — (J. DE K.)

« Il alla à Brest prendre congé de son aïeul Honorius ,  
 « et puis se rendit à la cour du roi Childebert, où il  
 « séjourna *l'espace de douze ans* sans se donner à connaît-  
 « tre, paraissant sur les rangs ès tournois et courses, et  
 « se faisant signaler entre les plus vaillants et courageux  
 « qui se trouvaient à cette cour.

« Le Roy ayant reconnu les belles perfections qui  
 « étaient en lui, le retira près de soy, et luy donna  
 « *honnestes appointements* en son palais. »

Voilà donc le 1<sup>er</sup> seigneur de Trémazan à la cour de France sous Childebert, et se faisant déjà remarquer par cette vaillance qui allait devenir proverbiale en Bretagne, et comme le signe distinctif de cette famille. « Vaillance du Chastel, dit un vieux dicton, antiquité des Penhoët ; « Richesse Carman, et chevalerie de Kergournadec'h. »

Pendant l'absence de son frère, la vie de Haude ne fut qu'un continuel martyre, que l'on peut lire en détails dans le légendaire qui continue ainsi : « Cependant Gurguy, *son frère unique*, était à Paris à la Cour, mais « inconnu, et n'avait mandé de ses nouvelles depuis son « départ, de sorte qu'on le croyait mort, ce qui donna « sujet à plusieurs jeunes seigneurs de rechercher Haude « en mariage, tant pour sa rare beauté et ses belles « qualités d'esprit et de corps, *que pour les grands biens* « *dont elle devait jouir.* »

Haude ayant fait vœu de virginité, repoussa tous les partis à la grande joie de sa marâtre, lorsque Gurguy revint sans se faire annoncer, ni reconnaître. Douze années d'absence, et le brillant équipage qui le suivait, le rendait méconnaissable, et sa marâtre ne vit en lui qu'un riche et jeune seigneur, venu pour solliciter la main de

Haude. Pour l'en détourner, elle accabla aussitôt Haude des plus noires infamies, et ajouta que pour débarrasser la maison d'une telle honte, elle avait été obligée de la reléguer aux champs.

Trop prompt à croire la calomnie, Gurguy sortit furieux et se mit à la recherche de sa sœur qu'il rencontra près d'une fontaine, lavant quelques hardes, réduite qu'elle était par sa marâtre aux plus vulgaires emplois. Il l'appela, courût vers elle et, sans aucune explication, la frappa mortellement le 18 novembre 545.

Cette date donnée par Albert le Grand, dont la vérité historique se cache sous un amas d'ornementations et de merveilles, d'où il est difficile de la dégager, doit être évidemment erronée, et voici pourquoi : Levot, historien consciencieux, affirme qu'il est incontestable que Gurguy ou Tanguy vivait au VI<sup>e</sup> siècle. Il ne repousse pas la date de 525, comme premier mariage de Galonus. Nous pouvons donc placer très vraisemblablement entre 525 et 527, la naissance de Tanguy. Nous avons vu qu'il était encore enfant, quand sa mère mourût, et qu'il supporta, pendant *huit ans*, les mauvais traitements de sa marâtre. Mettons qu'il eût 20 ans quand il sentit son sang bouillonner dans ses veines, et qu'il partit de Trémazan, pour se rendre à la cour de Childebert. Son départ alors avait dû avoir lieu vers 546, et comme il ne revint que *douze ans* après, c'est-à-dire vers 558, ce serait évidemment à cette date qu'il faudrait placer la mort de sainte Haude.

Comme on le verra plus loin, ces rectifications de dates ont une grande importance, par la lumière qu'elles peuvent jeter sur l'origine de la famille du Châstel.

Tanguy désabusé trop tard, et navré de douleur d'avoir injustement immolé sa sœur aux rancunes de sa marâtre, et bien que Haudé, revenue miraculeusement pour un instant à la vie, lui eût pardonné, se sentit bourrelé de si cuisants remords, qu'il alla à Occismor (ville disparue que les uns placent près de Saint-Pol, et M. de Kerdanet près de Lesneven) trouver saint Paul, évêque de Léon. Il se jeta à ses pieds, et lui confessa son crime. Le saint prélat le reçût *amiablement*, mais lui imposa une sévère pénitence de quarante jours, après lesquels Gurguy revint vers saint Paul : « Mais à peine  
 « était-il entré, que saint Paul vit sa tête environnée d'un  
 « globe de feu, en forme de guirlande ou cercle flam-  
 « boyant, dont il fût bien étonné ; et de là saint Paul  
 « prit occasion de luy changer nom, et voulût qu'au  
 « lieu de Gurguydus, il s'appellast désormais Tanguydus,  
 « du mot breton *Tan*, qui signifie feu ».

A partir de ce moment, la vie de saint Tanguy ne fût plus qu'une suite d'œuvres saintes et de fondations pieuses.

Afin de mieux faire connaître la grande situation qu'occupait déjà sa famille à cette époque dans le pays de Léon, où elle marchait de pair avec les maisons souveraines, citons encore quelques passages de la légende, qui n'est du reste qu'une amplification du vieux chant celtique.

« Tanguy, ayant ouï dire que le seigneur de Tréma-  
 « zan son père, déjà caduc et vieil, était malade, il le  
 « fût visiter et consoler, le disposant à bien mourir. Le  
 « bon vieillard fût fort réjoui de voir son fils, et lui donna

« plusieurs terres et héritaiges, tant pour son monastère  
 « *de Gerber*, que *pour en fonder d'autres*, s'il le jugeait à  
 « propos.

« Et entre autres, lui donna, *dépuis le cap de Pen-ar-*  
 « *Bed*, en Bas-Léon (qu'à présent on nomme St-Mathieu  
 « de fine terre ou du bout du monde) le long de la mer  
 « qui, du Grand Océan occidental entre dans le Goulet  
 « du golphe de Brest, *jusqu'à la rivière de Caprel* (c'est-  
 « à-dire le hâvre de Brest) comprenant partie du bourg  
 « de Recouvrance, au-dessus duquel se voit encore à  
 « présent une ancienne tour ronde à demie ruinée, que  
 « les anciens appelaient la Tour ou Bastille de Quilbi-  
 « gnon, et à présent s'appelle la Motte-Tanguy, sous  
 « laquelle il y a quelques maisons qui appartiennent aux  
 « seigneurs du Chastel-Trémazan ».

Ce passage prouve que saint Tanguy, quoique voué à l'état monastique, hérita d'une grande partie des biens de Galonus qui, par sa femme Florence, évidemment fille unique, avait dû lui-même hériter d'Honorius dans la principauté ou royauté de Brest, comme le dit M. de Kerdanet, puisque nous le voyons donner à son fils Tanguy, *partie du bourg de Recouvrance*, jusqu'à la pointe de Saint-Mathieu.

Ainsi donc, Galon, laissait en mourant, à ses enfants, tout le territoire compris entre Brest, Saint-Mathieu et Landunvez (1). Ce vaste héritage était pour le moins aussi important que les royaumes d'Aginense, de Léon ou d'Illy, qui occupaient alors le nord de notre Finistère actuel.

---

(1) Galon du chef de sa femme était devenu : *Prince de Brest*.  
 Cette remarque a son importance comme on le verra.

On peut donc avancer sans témérité que Galon, seigneur de Trémazan et de Brest, marchait de pair avec Withur ou Guythur, prince de Léon en 520, et père d'Even « dont la fille Azénor, dit l'abbé Gallet (mémoires sur l'origine des Bretons) épousa Judual, qui devint roi de l'Armorique en 558 ».

D'accord sur le mariage de Judual et d'Azénor, nous contestons absolument à l'abbé Gallet la paternité qu'il donne à cette princesse, comme on le verra par la suite; mais avant, il est utile que nous fassions un peu connaître l'Etat de l'Armorique à cette date reculée.

Les rois d'Aginense avaient pour capitale la fameuse Tolente (1) ville dont il ne reste plus de traces, et que les antiquaires placent les uns à l'entrée de l'Aber-Wrach; et M. de Kerdanet entre le château de Penmarch et le bourg de Guicquelleau, à environ 3 lieues de Trémazan. Les deux principautés, comme on le voit, se touchaient; et même, pour quelques érudits, le royaume d'Aginense devait s'étendre jusqu'à Brest, et comprendre ainsi tout le Bas-Léon, puisque Bristok ou Bristokus, chef celte du pays d'Aginense, est considéré comme le fondateur de Brest dans le V<sup>e</sup> siècle ou vers la fin du IV<sup>e</sup>, c'est-à-dire moins de cent ans avant qu'Honorius ne gouvernât cette contrée. Dès lors, rien d'impossible que celui-ci ait succédé dans la principauté de Brest à Bristok, à titre de petit fils ou de petit neveu. Les preuves manquant pour ces temps nébuleux, on ne peut quelquefois s'appuyer que sur des déductions, qui n'ont ici rien d'invraisemblable.

---

(1) Suivant le P. Albert de Morlaix, et le P. Apollinaire de Brest, Tolente et Occismor auraient été réduites en cendres, au printemps de l'an 875. — DE KERDANET.

Les seigneurs de Trémazan et de Brest tenaient donc un rang souverain dans le Bas-Léon, à côté du petit royaume d'Aginense, dont l'histoire se confond tellement avec la leur, qu'on peut les considérer comme les chefs suprêmes de toute cette région. Un peu plus au nord, le pays d'Aginense, appelé aussi d'Ack (ou d'Arc'h) par les vieux auteurs, était borné un peu à l'Est, et au delà de Lesneven par le royaume minuscule d'Illy, qui le séparait du comté ou royaume de Léon, ou des Ossi-miens, dont la capitale était Occismor, ville située près de St-Méen, où M. de Kerdanet en a retrouvé les vestiges. D'après cet érudit, les souverains de ces petits Etats se qualifiaient *Rois*, et Galon lui-même, seigneur de Trémazan, en aurait porté la couronne.

Du reste, ainsi que nous l'avons vu, cette suzeraineté des Trémazan est établie par Fréminville, quand, parlant de la légende de saint Tanguy, il dit : « Elle nous  
« apprend qu'en 525 vivait un certain Galon ou Wallon,  
« qui était seigneur de Trémazan, et d'où est issue, outre  
« le saint en question, l'illustre famille des Tanguy du  
« Chastel, qui *possédait la suzeraineté de tout le Bas-Léon*,  
« et qui a donné à la France tant de chevaliers justement  
« célèbres ».

L'Armorique, à cette époque, présentait donc trois divisions principales :

1° Le Bas-Léon, sous l'autorité de Galon ou Wallon, vers 525.

2° Le comté de Léon, gouverné de 520 à 550 par Withur ou Guythur, père d'Even ou Neven, dit le Grand, fondateur présumé de Lesneven. Guythur résidait à Saint-Pol ; d'autres disent à Occismor. C'est très proba-

blement à tort, comme nous essaierons de le démontrer, que certains historiens placent ici Azénor comme fille d'Even.

3° Le comté de Cornouailles, gouverné de 513 à 545 par Hoël premier, surnommé le Grand, que les auteurs bretons appellent aussi Reith et Riowal. Il eût pour fils Hoël II, né vers 500, nommé tantôt Riowal ou Riguald, tantôt Jean, fils de Reith.

Il devait être presque du *même âge que Galonus*, et fût tué vers 546 par son frère Canao. Il avait épousé, probablement vers 525 ou 530, *une anglaise*, Rimo, fille de Malgo ou Malgoclunus, l'un des Rois de l'île de Bretagne. (Serait-il donc impossible qu'elle fût sœur de la seconde femme de Galonus ?) De ce mariage il eût un fils (né comme Tanguy vers 525 à 530). Ce fils appelé *Judual*, Vidimacle ou Alain I<sup>er</sup>, comte de Cornouailles, s'était réfugié après le meurtre de son père (en 546, c'est-à-dire à la même époque que Tanguy), à la cour de Childebert ; où comme Tanguy également, il resta *douze ans* pour ne revenir prendre possession de ses Etats qu'en 558.

Après être devenu chef suprême ou Roi de toute l'Armorique, il mourût en 594, *la même année* que saint Tanguy, dont il avait dû être, sinon le parent, du moins *le plus intime* compagnon, tant à la cour de Childebert que dans la suite.

Le parallélisme de leur existence, avec des dates si concordantes, ferait presque soupçonner le même personnage sous des noms différents. Cependant, ils ne peuvent être confondus ; l'un se voua à la vie religieuse, l'autre à la carrière des armes.

Judual avait donc épousé la princesse Azénor, que des

historiens font fille du prince Even ; mais d'autres auteurs que je crois plus véridique la font : « Fille unique du seigneur de Brest (1) ». Dans ce cas, elle ne pouvait être que la fille de Galon qui régnait alors à Brest, et par conséquent la *dernière sœur survivante* de Tanguy.

Cela semble confirmé par la savante « dissertation sur « l'origine des Bretons et sur leurs premiers rois (p. 323) qui dit que : Juthaël, fils de Judual, fût toute sa vie « souverain des pays de Dol, Saint-Malo, Saint-Brieux, « Tréguier, qu'il possédait à titre de succession du côté « de son père (Judual). — Du chef de sa mère (Azénor), « *fille unique du seigneur de Brest*, et du chef de son « épouse (Pritelle ou Pratelle, fille unique du roi « Ausochus, souverain d'Illy et d'Aginense, mariée en « 590), il jouit de nouvelles terres, et fit de nouvelles « acquisitions dans le pays de Léon et aux environs ».

Ainsi, presque tout le pays de Léon lui venait par ces deux princesses : Pritelle lui avait apporté partie du comté de Léon et le pays d'Aginense ; et, il achevait de s'arrondir, en englobant la suzeraineté des seigneurs de Trémazan et de Brest (2) qui lui venait du chef de sa mère Azénor, *fille unique du seigneur de Brest*, qui à ce moment était Galon, père de Tanguy. Au surplus, l'auteur de la dissertation, indécis sur l'origine de cette Princesse, après avoir fait d'Azénor la fille d'un Budic, comte de Léon, semble abandonner sa thèse, en ajoutant : « Au reste, sans me mêler de décider sur cet « article, je me contente de dire que l'histoire ne

(1) Histoire des Ducs de Bretagne, par G. Desfontaines.-

(2) Ils ne faisaient qu'un. N'avons nous pas vu plus haut Galon, seigneur de Trémazan, devenir, du chef de sa femme : Prince de Brest.

— 129 —

• présente dans ce temps, personne à qui le titre de  
 « comte de Léon puisse mieux convenir que le Conomer  
 « de Grégoire de Tours, dont les légendaires ont fait  
 « Comor (1)... Si ce n'est peut-être Honorius qui vivait,  
 « du temps de Judual, et qu'on appelle *prince de Brest*,  
 « fils de Théfriau, dit Roi de la petite Bretagne, et père  
 « de Florence, épouse de Galon. » (Diss. t. 1, p. 169). —  
 Cette conclusion nous amène forcément à rattacher  
 Azénor à la famille d'Honorius, et non de Withur ; et à  
 en faire sa petite fille, et non sa fille, si nous voulons  
 tenir compte des dates.

L'abbé Gallet, en faisant Azénor fille d'Even et petite  
 fille de Withur ou Guythur, n'a pas assez tenu compte,  
 ce me semble, de l'ordre chronologique.

Withur, en effet, était le contemporain de Galonus ; de  
 même qu'Even, son fils, devait être à peu près du même  
 âge que Tanguy et Judual, car, quand ceux-ci partirent  
 en 546, pour la cour de Childebert, plusieurs années  
 après, Withur gouvernait encore à St-Paul, en même  
 temps que Galon à Brest. Or, Judual n'a dû épouser  
 Azénor que vers 560, après son retour de la cour de  
 Childebert. Car, (dit « Pitre Chev. Bret. ancienne p. 121)  
 « ce qu'il y a de sûr, c'est que Judual ne revint dans son  
 « pays qu'avec Clotaire ; lorsque seul maître du royaume  
 « des Franks, par la mort de ses frères et de ses neveux,

---

[1] Comor et Honorius, sous des noms différents, pourraient donc bien  
 n'être qu'un même personnage ; car en effet, on ne trouve à cette époque  
 dans le pays de Léon qu'un seigneur aussi puissant qu'Honorius : c'est  
 Withur, qui paraît même n'avoir reconnu que le Roi Childebert au-  
 dessus de lui. Il est donc impossible de placer Comor dans le Léon,  
 comme chef souverain ; à moins de le confondre avec Honorius.

« ce prince accourût punir son fils Chramm, recueilli par  
 « Canao (oncle de Judual) et lança deux armées à la fois  
 « sur la Bretagne en 558 ».

Or, en 560, Even, né de 520 à 530, devait être trop jeune pour avoir une fille à marier. En outre, l'Histoire donne à Even (1) plusieurs filles, entre autres *Morone* et *Honore* qui, toutes les deux, étaient bien vivantes postérieurement au mariage de Judual, et qu'ainsi celui-ci n'aurait pu épouser la *fille unique* d'Even; tandis qu'il est très vraisemblable, au contraire, que pendant ses douze ans d'absence, Tanguy ait pu perdre quelques-unes de ses sœurs; et qu'après la mort d'Haude (558), il ne lui en resta qu'une : Azénor, devenue alors *fille unique du Seigneur* de Brest, et *future héritière* des grands biens de Trémazan, par suite de l'entrée de son frère Tanguy dans la vie monastique.

Il est même présumable que la part déjà si considérable qu'il reçut, comme nous l'avons vu, de son père, Galon à son lit de mort, fit, en dehors de ses fondations pieuses, retour à sa sœur Azénor, en 594, lorsqu'il trépassa; et qu'elle devint alors réellement *fille unique* et *héritière* des seigneurs de Brest.

Rien donc n'empêche d'admettre que Judual qui, pendant douze ans, avait dû être le compagnon de Tanguy à la cour de Childebert, et qui dès lors, devait lui être si intimement lié, n'ait incliné à resserrer davantage cette amitié, en épousant sa sœur Azénor, qui en outre, lui apportait un si riche héritage; presque tout le Bas-Léon.

N'oublions pas que la légende nous a dit que Tanguy,

---

(1) Even, qu'il ne faut pas confondre avec celui du x<sup>e</sup> siècle.

ne donnant pas de ses nouvelles et passant pour mort, sa sœur Haude était très recherchée, pour les grands biens qu'elle devait avoir ; et qu'ainsi, au décès de Haude, il dût en être de même de sa sœur Azénor.

Juthaël ou Hoël III, né vers 560, date qui indique bien l'époque du mariage de sa mère Azénor avec Judual, fût Roi de Bretagne de 595 à 627, où il mourût. Nous pouvons donc le considérer par sa mère, comme propre neveu de Tanguy, et il peut être regardé, avec toutes les raisons que nous avons données, et les faits qui les font valoir, comme la nouvelle souche des seigneurs de Trémazan. Il laissa, dit l'histoire, vingt-deux enfants, dont plusieurs se firent moines. Il avait épousé Pritelle, fille d'Aussochus, roi d'Illy.

Judicaël, son fils aîné, prit le titre de Roi ; et il est probable que dans le partage de sa succession, l'un des nombreux enfants de Juthaël, dont on ignore le nom, hérita de la seigneurie de Trémazan, où il fit souche ; et qu'alors, en mémoire de saint Tanguy et de sainte Haude, frère et sœur de son aïeule Azénor, on maintint dans sa famille, la pieuse tradition de perpétuer leur nom jusqu'à nos jours.

D'après D. Morice, Judual, ou Alain I<sup>er</sup>, avait laissé six fils de son épouse Azénor : 1<sup>o</sup> Juthaël ou Hoël III ; 2<sup>o</sup> Hailon ; (1) 3<sup>o</sup> Deroch ou Budoch, évêque de Dol ; 4<sup>o</sup> Doethual ou Theodual, qui fût comte de Nantes ; 5<sup>o</sup> Archael ; 6<sup>o</sup> Grallon, qui fût comte de Cornouaille, du vivant de son père, et qui pourrait bien être celui qui assista à la translation du chef de St-Mathieu, qui eût lieu dans les dernières années de St-Tanguy.

---

(1) Hailon, ou Hailonus, différent de celui qui persécuta Saint-Malo.

Je viens de citer les fils d'Azénor, parce que si l'aîné, Juthaël, n'a pas été la tige des Trémazan, de ses cinq frères il ne reste que Hailon ou Archaël, à qui elle puisse être attribuée ; puisque Grallon fut comte de Cornouaille ; Deroch, évêque de Dol ; et Doethual, comte de Nantes. Il faut donc choisir entre Hailon et *Archaël* ; et vraisemblablement ne devons-nous pas nous arrêter à ce dernier nom, qui nous est peut-être parvenu dénaturé, et qui se rapproche si bien de *Archastel*, *Ar-Chastel*, (en français le Chastel) ? Le prestige et la puissance du château de Trémazan dominaient tellement toute la contrée, que pour en désigner les nobles habitants, il suffisait de les appeler les *Seigneurs du Chastel*, d'où a dû leur rester le nom ; comme de nos jours les paysans, au lieu de citer le nom du locataire, disent « autrou ar maneur », (le monsieur du manoir) ; parce que cette habitation étant la plus considérable de leur terroir ou quartier, on ne peut se tromper sur la personne qu'ils désignent ainsi.

Si *Arc'hastel* n'est pas venu d'une altération de Archaël, nous pourrions présenter cette autre explication qui ne ferait que corroborer la première. La terminaison *aël* semble impliquer une idée de possession, de puissance : ainsi Juth-aël, Arch-aël, Judic-aël.

Or, d'après M. de Kerdanet, le royaume d'Aginense était aussi appelé *Ack*. Ne serait-ce pas pour l'avoir eu dans son lot, que le fils de Judual fut appelé : Ack-aël, ou Arch-aël ? (1) c'est-à-dire seigneur d'Aginense ou du

(1) *Aël*, en breton, se traduit par essieu, axe, pivot. Ne dit-on pas pivot de l'Etat ; axe du gouvernement, pour indiquer une autorité, vers laquelle tout converge ? Le fils de Judual, n'aurait-il pas été appelé : Ack-aël ou Arch-aël pour marquer sa suzeraineté, sur le pays d'Ack ou d'Aginense ?

Bas-Léon? Mais alors il n'y aurait plus à douter qu'il devint seigneur de Trémazan.

En tout cas, à ceux qui pourraient trouver nos étymologies par trop fantaisistes, nous répondrons que notre conviction n'en subsiste pas moins qu'Azénor était la fille de Galonus et la sœur de Tanguy, et que dès lors, les du Chastel descendent bien de Judual ou d'Alain I<sup>er</sup>, et par lui des premiers Rois d'Armorique, et des plus anciens Rois de l'isle de Bretagne ou Angleterre, par sa mère, fille de Malgo ou Malgoclunus.

Pendant les trois ou quatre siècles qui suivent, l'Armorique se débat, par suite des compétitions de ces petits souverains, et des convoitises de ses puissants voisins, dans des luttes si confuses, et un chaos si grand, qu'il est impossible de suivre les filiations.

« Et en effet, dit un historien, avant la fin du dixième  
 « siècle, on ignorait en Bretagne, et partout ailleurs,  
 « l'usage des surnoms, *tirés des terres qu'on possédait,*  
 « ou pris de quelques sobriquets, tels qu'ils ont été usités  
 « dans la suite. Pour distinguer des personnes du *même*  
 « nom, on se contentait de marquer celui de leur père ;  
 « comme Raoul, fils de Judicaël, suivant l'usage des  
 « Grecs, des Hébreux, et de presque toutes les nations.  
 « Nous ne connaissons que les Romains, chez qui les  
 « sobriquets fussent en usage, et passèrent du père aux  
 « enfants, pour distinguer les familles.

« On trouve dans les titres des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, que  
 « c'était un usage assez commun, *que les petits fils por-*  
 « *tassent* le nom de leurs grands pères. Il est à remarquer

« encore que lorsque quelqu'un n'était pas né d'un  
 « légitime mariage, il portait le nom de bâtard *qui ne*  
 « *le dès-honorait point.*

« On commença dans l'*Onzième siècle* à se donner des  
 « surnoms, *tirés des terres qu'on possédait* ou de quelque  
 « sobriquet. (Hist. de Bretagne, p. 54, publiée à Paris  
 « en 1739, G. Desfontaines).

D'après cette coutume (1), il est donc admissible que  
 l'on eût donné à l'un des petits-fils de Galonus le nom de  
 Archaël ou Archastel (en français le Chastel) par lequel  
 on devait plus tard désigner les châtelains de Trémazan,  
 qu'il suffisait, pour les reconnaître, de désigner ainsi : du  
 Chastel (c'est-à-dire, seigneurs ou maîtres du château de  
 Trémazan).

« Ce n'est donc que vers le onzième siècle seulement  
 « qu'on trouve dans les titres de Bretagne de ce temps-  
 « là l'origine des meilleures maisons de cette province,  
 « et surtout celle de l'illustre maison de Rohan, issue des  
 « vicomtes de Porhoët. Guethenoc, qui est le premier  
 « vicomte de Porhoët que l'on connaisse, bâtit Josselin  
 « vers 1026. Son fils, nommé Josselin, fut père du vi-  
 « comte Eude, dont un des fils bâtit sur la fin du XII<sup>e</sup>  
 « siècle le château de Rohan : tous les descendants de  
 « cette maison en ont depuis porté le nom. Les seigneurs  
 « de Rieux tenaient aussi alors un état considérable,  
 « ainsi que les seigneurs de Dol, de Dinan, de Vitré,  
 « d'Acigné, d'Ancenis, de Château-Brient, de la Garni-  
 « che, de Beauvoir, de Rougé, de la Chapelle, de la

---

(1) Cette coutume que nous ne retrouvons qu'au onzième siècle, faute  
 de titres, n'avait-elle pu, s'appliquer quelquefois, par exception, à une  
 date plus reculée ?

« Roche-Bernard, de Château-Giron, de Mont-Bourcher,  
 « de Gouyon, de Sérent, de Loc-Maria, de Lohéac, de  
 « Clisson, etc., et plusieurs autres ». (2) (Même auteur).

J'ai cité tous ces plus vieux noms de la Bretagne, parce que nous en retrouverons la plupart, dans les alliances des du Chastel, quand nous en ferons la généalogie.

Déjà en 1185, à la fameuse assise tenue par Geoffroy Plantagenet, duc de Bretagne, nous voyons figurer deux du Chastel ; dès l'origine, comme on le voit de la vieille aristocratie bretonne ; mais pour les du Chastel, ce n'était qu'une réapparition, puisque nous les avons laissés, six siècles auparavant, tenant état souverain.

Depuis, la Bretagne s'était modifiée, « et au XI<sup>e</sup> siècle, « elle ne comptait que :

« 4 Comtes : de Penthièvre, de Rennes, de Nantes et  
 « de Cornouailles.

« 5 Vicomtes : de Poher, de Porhoët, de Léon, de Dol, de Dinan.

« Les maisons de Fougères, de Vitré, de Château-brient, d'Ancenis, de Rais, de Montfort, de Tenteniac, « de Lohéac, de Donges, de Rochefort, de Malestroit, « de la Roche-Bernard, de Pont-Château, de la Guerche, de Château-Giron, de Hennebont, et *plusieurs* « autres, sans être décorées du titre de vicomte, tenaient « néanmoins un grand rang dans la province ». Les du Chastel devaient en être, puisque dès leur réapparition, nous trouvons un du Chastel marié à une fille de la maison de Léon.

---

(1) Parmi lesquels on peut compter certainement les du Chastel.

« Le titre de *Baron* appartenait aux gentishommes  
« qui avaient des fiefs relevant des premiers seigneurs.

« Ces premiers seigneurs s'appelèrent *Hauts-Barons*.

« Le troisième degré était celui de la simple noblesse,  
« inégale entre elle, selon le nombre de leurs vasseaux ».  
(Même hist.).

Ainsi donc, dès la plus haute antiquité, nous croyons l'avoir suffisamment démontré, les seigneurs de Tréma-zan tenaient un rang souverain parmi les chefs, comtes ou Rois, comme on les appelait de l'Armorique, et la preuve qu'ils durent conserver longtemps une situation considérable dans leur pays, c'est qu'au XIII<sup>e</sup> siècle nous les retrouvons alliés à la maison princière de Léon, et que depuis cette époque leur juridiction se maintint sur le Bas-Léon.

Dans l'intervalle, ils ont dû nécessairement produire des personnalités marquantes ; mais, comme nous l'avons expliqué plus haut, comment les reconnaître ? puisque les noms de famille n'existaient pas et que les chroniqueurs désignent parfois la même personne par tant de noms différents ?

« Ainsi, Conan Mériadek est appelé : Conan, Cono,  
« Conis, Coun, Caon, Cun, Caradok, Cononaglus, Cono-  
« machus, Coton, Cothon, Caton, Canao, etc.

« Salomon : Withol, Quicquel, Vitric, etc. (Pitre-  
Chev.) De même Hoël II, Rioval, Riguald, et son fils  
Judual, Alain ou Vidimacle ; comme Galonus est appelé  
Galon, Gallon ou Wallon (1), et son fils Gurguy, Tanguy.

---

(1) Il n'y aurait rien d'impossible qu'il fût le même que le Salomon, sur lequel les historiens ne peuvent s'entendre, et qui assista à la fin du XI<sup>e</sup> siècle à la translation des reliques de saint Mathieu.

Ce n'est qu'en comparant les chroniques et les récits des légendaires, qu'on peut arriver à constituer une individualité ; car, comme l'a dit Guizot dans sa préface de la collection des mémoires, « il y a souvent plus de « vérités historiques à recueillir dans ces récits, où se « déploie l'imagination populaire, que dans beaucoup « de savantes dissertations. »

C'est cette étude par comparaison, qui m'a fait trouver de grandes ressemblances entre Honorius et Comor qui sauva Macliau ; de même qu'en rapprochant le récit de la translation du corps de saint Mathieu, par Albert le Grand, de celui de Paulin, évêque de Léon, on arrive à identifier Salomon et Galonus.

Quant à Even, fils de Withur, son existence à cette époque a soulevé de grands débats entre les historiens, puisque Dom Morice le rejette à quatre ou cinq siècles plus loin. Cependant, d'accord avec l'abbé Gallet, M. de Kerdanet donne la biographie d'un Even, fils de Withur, au VI<sup>e</sup> siècle.

Avant de sortir de ces temps reculés, constatons certaines similitudes qui nous ont frappées : Ainsi Hoël II, père de Judual, épouse une anglaise, la fille du roi Malgo. — Galonus, père de Tanguy, va aussi se remarier en Angleterre, parce que, dit un historien, « les femmes brètes « étaient plus *convenables à leur lignage*, car ils refusaient user des Gauloises, de *maison trop peu insigne*. »

L'invasion gallo-romaine avait sans doute pour eux altéré la noblesse du vieux sang celtique.

Judual, fils d'Hoël, naît vers 525 ; part à la cour de Childebert vers 546 ; en revient en 558 et meurt en 594.

Gurguy ou Tanguy, fils de Galonus, naît aussi vers 525 ;

se retire près de Childebert vers 546 ; en revient également vers 558 et meurt de même en 594 ; et cependant, il est impossible de les confondre, car l'un fût véritablement chef suprême (Pen Tiern) ou Roi de Bretagne, tandis que l'autre devint moine et fût sanctifié ; mais ces coïncidences rapprochent singulièrement les deux familles et concluent à leur union plus étroite par le mariage d'Azénor, issue de Trémazan. Jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, l'obscurité se fait alors, autour de cette demeure seigneuriale. Quoi d'étonnant ? reléguée à l'extrémité occidentale du continent, sur le bord de la mer, elle échappait à tous les conflits qui se dénouaient au cœur de la Bretagne ; et cette situation privilégiée, en facilitant la transmission de l'héritage paternel dans la même famille, donne bien à croire que les du Chastel du XII<sup>e</sup> siècle étaient bien les descendants des premiers châtelains de Trémazan.

Dans l'intervalle, nous rencontrons bien quelques personnalités qui pourraient peut-être se rattacher à eux, mais nous n'avancions pas la chose comme une certitude historique.

Ainsi au VIII<sup>e</sup> siècle, nous trouvons un descendant de Pritelle et de Juthaël, nommé Argan, qui régnait sur le territoire d'Aginense, et peut-être sorti de Trémazan, qui devait être à cette époque la forteresse dominante de cette région.

« Il accompagna Charlemagne dans ses guerres, où il fit de merveilleux exploits, et périt à la bataille de Roncevaux, en 778. Le Tasse l'a célébré dans sa Jérusalem, et les troubadours bretons ont redit longtemps ses hauts faits aux châtelains d'Argol, d'Aginense et d'Illy ». — (M. D. DE Kerdanet).

Cette vaillance, n'était-elle pas la marque des seigneurs de Trémazan? N'avaient-ils pas le goût des voyages et des aventures? Rappelons-nous que Tanguy se signala à la cour de Childebert, par de si belles prouesses dans les tournois, qu'elles lui valurent les faveurs de ce monarque, « avec honneste appointment en son palais ».

Plus tard, nous retrouverons d'autres du Chastel, tourmentés par ce besoin d'activité et de mouvement, laisser traces de leur passage en Angleterre, en Italie et aux quatre coins de la France.

En allant batailler par delà les monts, Argan n'aurait fait qu'obéir à des instincts de famille ; et puisqu'il descendait de Pritelle, femme de Juthaël, qui était le propre neveu de Tanguy, et qu'il régnait sur le pays d'Aginense, pourquoi les du Chastel ne le revendiqueraient-ils pas comme un des leurs? Aginense, patrie de ce paladin breton, ne touchait-il pas au château de Trémazan? Ce pays, comme il avait fait jadis, ne pouvait-il pas dépendre des seigneurs du Bas-Léon, c'est-à-dire des du Chastel.

Il est donc tout vraisemblable qu'Argan devait être au VIII<sup>e</sup> siècle un des représentants de cette puissante maison.

J'aperçois encore, à travers les vieilles chroniques, un héros qui pourrait bien avoir des liens de parenté avec les du Chastel : c'est le fameux Lancelot du Lac, un des chevaliers de la Table Ronde. Même esprit d'entreprises aventureuses. Il était fils, disent les vieux auteurs, d'un nommé Bénouhic, qui a donné son nom à la rivière de l'Aber Benoit (Aber Bénouhic), presque au seuil du château de Trémazan. Serait-il donc impossible que ce

Bénouhic fût, en ce temps, un parent du châtelain de cet imposant Castel, qui devint une pépinière si féconde d'hommes illustres.

Evidemment, nous n'avançons pas des certitudes historiques ; nous restons dans le domaine des hypothèses, jusqu'au moment où, en 1185, nous verrons deux du Chastel (ainsi qu'un du Brioux) (1) paraître à la célèbre assise de Geoffroy Plantagenet, duc de Bretagne. Nous avons souvent parlé du royaume d'Illy, nous allons le faire connaître ; M. D. de Kerdanet (2) le place non loin de Trégarantec, près de Lesneven ; il ne comprenait que 17 villages !! Mais il paraît que ce qu'il perdait en étendue, il le gagnait en considération, puisque Pritelle, fille d'Ausochus, roi d'Illy, épousa Juthaël, fils de Judual, et de ce fait, la petite Pritelle devint reine de Bretagne. Un de ses fils, Judicaël, qui succéda dans la suite à son père, épousa la princesse Morone, fille d'Even, appelé aussi Candidus, roi d'Aginense. Ce Judicaël mourût vers 658.

Comment alors admettre que Judual, vers 560, ait pu épouser Azénor, *sœur* de Morone, femme de son petit-fils Judicaël, qui, né vers 590, n'avait pu se marier que vers 615 ou 620 ?

Si Azénor eût été réellement fille d'Even, on arriverait à cette bizarrerie de voir un grand-père Judual, devenir le beau-frère de son petit-fils Judicaël, ce qui est d'une invraisemblance insigne et dont les dates font justice.

De plus, Morone avait encore une *sœur* ; de sorte qu'Azénor, au lieu d'être *fille unique*, aurait eu deux

(1) Bibliot. nationale. Cabinet des Titres, dossier 11,381, t. 502.

(2) Voir sa notice si intéressante sur le royaume d'Illy.

sœurs, puisque nous trouvons dans la notice de M. D. de Kerdanet sur le royaume d'Illy, que : « Morone avait encore une sœur : « sainte Honore, qui avait suivi son » père dans la Cornouailles, où Even avait fondé une » seconde Léonie, dont Châteaulin était la capitale. Il » y termina ses jours de la manière la plus sainte. Sa » fille Honore, la pieuse Honore, y avait aussi fondé » un monastère de Vierges, douces comme elle, douces » comme des colombes. »

A ceux qui pourraient objecter que de l'an 594, où mourût Tanguy à l'an 1185, époque où les du Chastel font leur réapparition dans l'histoire, il s'est écoulé six siècles, pendant lesquels l'obscurité se fait sur leur nom et que dans ce long intervalle, Trémazan aurait pu changer de maîtres, je répondrai que les *propriétés nobles* ne passaient pas comme de nos jours de mains en mains ; qu'elles se transmettaient de générations en générations dans la même famille ; qu'au surplus, la suzeraineté qu'exerçaient les du Chastel, depuis les temps les plus reculés, sur le Bas-Léon, s'était toujours maintenue, et la preuve qu'elle n'avait jamais cessé, c'est qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, nous allons la retrouver intacte et cette fois établie sur des titres authentiques. Ainsi donc, elle avait traversé les six siècles qui précèdent, sans rien perdre de sa splendeur première, puisque les premiers du Chastel que nous allons retrouver, sont alliés à la maison princière de Léon.

Outre les traditions, l'histoire avait, dans ces anciens temps, la base la plus solide : la Terre. Tout l'ordre social reposait sur la propriété foncière. Il suffit de

suivre les viscissitudes des fiefs ou des Seigneuries, pour connaître aussi celles des familles qui les détenaient.

Or, il est un fait remarquable, incontestable et significatif ; c'est que le Bas-Léon resta toujours l'apanage des du Chastel, sous la suzeraineté du comté de Léon.

De plus, la tradition maintenue jusqu'à ce jour dans la famille de transmettre aux descendants les noms caractéristiques de Tanguy ou Tanneguy et de Haude, indique assez combien elle tenait à ce qu'il n'y eût aucun doute sur son antique origine. Et ce n'est pas, comme l'avance Dom Lobineau, parce qu'il y a eu plusieurs Tanguy dans la famille du Chastel, qu'elle prétend se rattacher au saint de ce nom ; c'est le contraire qui est vrai ; ils ne se sont appelés Tanguy, que pour perpétuer le souvenir de leur ancêtre, issu comme eux de Trémazan ; et c'est une croyance populaire, si universellement admise, que Trémazan et du Chastel se confondent dans la même origine, et que leurs destinées ont toujours été liées et inséparables, jusqu'à notre époque, qu'elle a toute la valeur d'une certitude historique.



## APPENDICE

### VALEUR HISTORIQUE DE LA TRADITION ORALE

De 594, où mourut saint Tanguy, à 1185, où apparaissent historiquement les du Chastel, il s'est écoulé six siècles.

Est-il possible, par la tradition orale, de rapprocher ces deux dates, de les souder, de manière à obtenir *une certitude*, sur le lien qui rattache les du Chastel, aux premiers seigneurs de Trémazan ?

A moins qu'on ne découvre un jour de vieux documents écrits, il ne nous reste que la tradition orale pour combler cette lacune de six siècles. Il est vrai qu'elle pourrait être réduite au moins à cinq ; car les personnes qui vivaient en l'an 700, étaient trop rapprochées de l'an 594, pour n'avoir pas conservé exactement le souvenir des événements marquants de la fin du VI<sup>e</sup> siècle.

Il s'agit donc de savoir si de 700 à 1185, la tradition a pu se perdre ou s'altérer ? Je ne le pense pas, bien que je doute de l'exactitude de certaines généalogies des du Chastel, remontant jusqu'à Galon en 525.

Voici l'opinion d'un dialecticien, sur la valeur de la tradition orale :

« La tradition orale qui a pour objet les faits anciens,  
« publics et importants, est un *criterium certain*. Met-  
« tons en évidence la vérité de cette proposition. Les  
« générations se succèdent sans interruption ; elles se  
« *croisent même*, de sorte que deux ou trois générations

— 144 —

« vivent et conversent ensemble. Tous les faits publics  
« et importants ont donc pour spectateurs de nombreux  
« témoins oculaires, qui les transmettent à la génération  
« qui suit immédiatement; la deuxième génération les  
« transmet à la troisième par de nombreuses lignes tradi-  
« tionnelles (séries de personnes qui se transmettent un  
« fait d'âge en âge); il en est de même des autres géné-  
« rations.

« L'erreur involontaire, comme il est clair, ne peut se  
« glisser dans aucune génération, parce qu'il faudrait  
« pour cela, que de nombreux témoins oculaires ou auri-  
« culaires crussent voir ce qu'ils ne verraient point, ou  
« entendre ce qu'ils n'entendraient pas : ce qui est abso-  
« lument impossible.

« L'imposture ne peut non plus avoir lieu dans aucune  
« génération, soit parce que tant de témoins oculaires ou  
« auriculaires, ne peuvent se concerter pour tromper  
« les autres hommes; soit parce que la diversité des  
« intérêts et des vues, est un obstacle invincible à la  
« fourberie; soit parce que dans chaque génération  
« il se trouve des amis sincères de la vérité, incapables  
« de participer à l'imposture ou de l'accréditer par leur  
« silence.

« Chaque génération garantit donc la vérité des faits  
« publics et importants, à la génération suivante.

« Ainsi, la série des générations est comme un câble  
« qui, par une de ses extrémités, touche aux faits, et  
« par l'autre au temps de celui qui veut les connaître. »  
(Dialectique française par Brionne, impr. J. Valin à  
Séez, 1838).

L'auteur dit avec raison, que deux, trois générations

se croisent, vivent et conversent ensemble. Ces trois générations qui s'enchaînent si bien, constituent en moyenne la durée d'un siècle, qui devient ainsi, comme une personnalité, possédant exactement la connaissance de tous les faits de son existence, qu'elle peut transmettre à la personnalité suivante ; je veux dire au siècle qui suit, avec autant de vérité, qu'elle tient elle-même la tradition du siècle, c'est-à-dire de la personnalité antérieure.

Il y a donc de fortes raisons d'admettre, par analogie, que ces *trois siècles*, comme les trois générations, se croisent, vivent et conversent ensemble, et doivent se transmettre la tradition vraie.

Pour rendre plus sensible par des exemples, cette valeur de la tradition orale, analysons cette chaîne formée par la série des générations, qui se rattachent les unes aux autres par les lignes traditionnelles, et qui doit relier les deux dates de 700 et 1185 séparées par 5 siècles.

Ainsi, je prends une ligne traditionnelle : ma famille.

Dans mon enfance, ma grand'mère paternelle, née en 1760, m'a souvent raconté que sa grand'mère maternelle, d'origine irlandaise, était venue en France à la suite de Jacques II en 1692 ; et nous sommes en 1890 ! Voilà donc une tradition de *deux siècles* exacte, sur laquelle il est impossible d'élever un doute ; car enfin, mon aïeule avait pu connaître aussi bien ses grands parents, que moi-même j'ai connu les miens.

Autre exemple : encore enfant, j'ai connu un vieillard très âgé, dont le grand-père avait servi sous Duguay-Trouin, et qui se plaisait à raconter les campagnes faites par son aïeul, qui les lui avait racontées. Or,

— 146 —

Duguay-Trouin est mort en 1736. Voilà donc encore une tradition de près de deux siècles, conservé sans documents écrits, et qui ne me permet pas de douter de l'existence de l'illustre marin.

La marquise de Créqui avait été présentée dans son adolescence à Louis XIV ; et, dans sa vieillesse, Napoléon, qui perçait alors sous Bonaparte, comme dit le poète, lui présenta ses hommages ; de sorte que l'on peut dire que l'Empereur, par les yeux de l'illustre marquise, avait vu le siècle de Louis XIV. Encore une tradition orale de deux siècles.

J'ai même dans ma famille des traditions orales qui nous reportent à environ trois siècles ; telle qu'en 1592, pendant la Ligue, le meurtre d'un du Chastel, porteur d'un message de Kerouazéré à Brest ; et qui fût arrêté par une embuscade, et tué sur la route de Lesneven ; et d'autres encore qui ont un caractère intime.

Ainsi donc, il n'y a aucune témérité à dire, que quand ces traditions concernaient une famille aussi puissante, et aussi en vue que les du Chastel-Trémazan, elles pouvaient avec une certitude incontestable, s'étendre à *trois siècles* ; c'est-à-dire que les du Chastel de 1185, devaient être certains que leurs ascendants avaient toujours habité le château de Trémazan jusqu'en (1185—300)=885.

Or, cette tradition qui s'est maintenue jusqu'à nos jours, ils la tenaient évidemment de leurs ancêtres de l'an 885, qui eux-mêmes pouvaient affirmer leur filiation pendant les deux, et à la rigueur pendant les trois siècles qui précédaient, c'est-à-dire jusqu'à l'an 700 ou 594, époque où mourut saint Tanguy.

— 147 —

Ce qui facilitait et assurait à Trémazan, la fidélité de la tradition, c'est que cette tradition s'incorporait pour ainsi dire avec le château lui même, qui traversait les siècles, en répétant de générations en générations le nom des châtelains.

Or, jamais on n'a pu appliquer à Trémazan d'autre nom de famille que celui des du Chastel ; et ce nom de Tanguy, transmis aussi intentionnellement d'âge en âge, ne servait qu'à garantir et à confirmer la vérité de la tradition.

H. LE JANNIC DE KERVIZAL,

*(Comte du Brieux).*

